

Étudier en travaillant ou travailler en étudiant : retour sur les motivations des étudiants travailleurs

Florence LORIAUX

(historienne, chercheuse associée au CARHOP asbl)



« Pages d'actualités : Enjeux, inconvénients, défis : tout savoir sur le contrat étudiant en Belgique », dans Site Web de la CSC, mis en ligne le 10 mars 2025, <https://www.lacsc.be/page-dactualites/2025/03/10/enjeux-inconvenients-defis-tout-savoir-sur-le-contrat-d-etudiant-en-belgique>.

En 2024, la Belgique compte, selon les chiffres de l'Office national de la sécurité sociale (ONSS), 640 608 étudiants jobistes pour une moyenne de 220,3 heures de travail par étudiant. Ces chiffres ne concernent toutefois que le travail déclaré. Des enquêtes récentes démontrent qu'environ 70 % à 75 % des étudiant.e.s belges travaillent durant l'année ou pendant les vacances scolaires afin de faire face à l'augmentation du coût de la vie due notamment à un contexte économique de plus en plus bouleversé.¹

Même si en 1983, la Belgique ratifie le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, dit « Pacte de New York », précisant que « l'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité », l'actualité nous renvoie à une autre réalité.

La pratique d'une activité rémunérée menée en parallèle avec les études est pourtant une réalité ancienne². Déjà au Moyen Âge³, certains étudiants doivent travailler pour financer leurs études : « Les sources de dépenses sont nombreuses pour les étudiants – et donc particulièrement lourdes pour les plus pauvres. Il y a bien sûr tout ce qui a trait à l'inscription universitaire. À Paris, on doit payer les frais d'admission pour adhérer à une "nation" (au Moyen Âge c'est un groupe d'étudiants d'une même origine géographique), en Allemagne des frais d'immatriculation ou de rémunération des enseignants – voire d'examen à Louvain. Toutefois, c'est bien le logement qui constitue la principale source d'inquiétude, dans la mesure où la majorité des étudiants ne sont pas originaires de la ville où ils étudient. »⁴

La littérature à travers les siècles regorge de portraits d'étudiants, essentiellement des hommes, cherchant divers moyens de subsistance ou devant parfois, faute de moyens, renoncer aux études. Citons à titre d'exemples François Villon, le poète

maudit ; Eugène de Rastignac, héros de Balzac, appartenant à la noblesse désargentée, tentant des études de droit mais développant un profil de gigolo pour s'élever dans la société ; Jack London et son personnage Martin Eden (1909), inspiré de sa propre vie, étudiant qui a dû renoncer à ses études universitaires par manque de moyens alors qu'il avait commencé à travailler à l'âge de 11 ans. *Les Mémoires de Maigret* de Georges Simenon racontent que le célèbre commissaire a dû abandonner ses études de médecine

après les deux premières années, faute d'argent à la suite du décès de son père, et qu'il a dû travailler pour survivre à Paris avant d'entrer dans la police.

Plusieurs personnalités politiques à travers l'histoire témoignent également de leur expérience menée dans le monde du travail. Ainsi, Paul Janson (1840-1913) qui appartient à une famille bourgeoise mais aux revenus précaires, est engagé comme précepteur par l'industriel et homme politique Fernand Defuisseaux avant de devenir étudiant boursier à l'Université libre de Bruxelles et d'obtenir un doctorat en

philosophie en 1859 puis en droit. Né un siècle plus tard en 1951, le socialiste Elio Di Rupo devient à 20 ans technicien chimiste avant de poursuivre des études et d'obtenir en 1975 une licence en sciences chimiques à l'Université de Mons tout en travaillant dans un café pour payer ses études. Il obtient ensuite le titre de docteur en sciences en 1978 après un passage à l'Université de Leeds en Angleterre⁵. Paul Magnette⁶ témoigne d'un parcours d'études et de travail étudiant similaire.



(Site Web des Jeunes CSC : <https://www.lacsc.be/jeuneslsc>).

Si toutes les études menées actuellement « s'accordent pour montrer que la diversité du travail étudiant, allant du simple job de vacances à l'emploi occupé régulièrement pendant l'année universitaire en passant par l'enchaînement de petits boulots, chacun pouvant être plus ou moins

chronophage et plus ou moins bien intégré au parcours d'études, est une dimension importante à prendre en compte pour évaluer son impact sur la vie des étudiants »⁷, la définition de ce qu'est un étudiant pose quand même question.

S'entendre sur le concept d'étudiant

Jusqu'à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle, le terme « étudiant » désigne majoritairement des jeunes issus des milieux aisés pour lesquels l'accès aux études supérieures restait le privilège d'une élite. La démocratisation progressive des études

et l'accès des femmes dans les parcours supérieurs vont peu à peu en modifier le public. Aujourd'hui, on évoque par le terme « étudiant » des jeunes du secondaire pour lesquels l'obligation scolaire reste cependant de vigueur.

Évolution des formes de travail

Si les métiers vers lesquels se dirigent les étudiants désargentés sont, dans un premier temps, liés à leur formation (précepteur, secrétaire, copiste...), l'accès aux études des étudiants venant des classes populaires a souvent été orienté vers des écoles techniques ou à des formations en cours du soir tout en travaillant comme apprentis ou ouvriers sans développer particulièrement le statut d'étudiant. Toutefois, l'émergence des crises économiques (dont celle des années 1930) force davantage d'étudiants à trouver un revenu complémentaire. Face au nombre de travailleurs intellectuels touchés par la crise, une Commission pour l'étude du surpeuplement des universités et du chômage des intellectuels est créée en 1935 par les conseils d'administration de la Fondation universitaire et du Fonds national de la recherche scientifique. Cette commission d'étude constate

l'étendue de ces deux problèmes, mais se refuse à toute solution discriminatoire. Elle prône une sélection plus sévère dans l'enseignement du second degré et un effort accru en faveur de l'enseignement technique et professionnel. Elle recommande aussi de réserver aux diplômés de l'enseignement supérieur des emplois dans la fonction publique, d'organiser des travaux de secours pour les jeunes intellectuels chômeurs, et de créer des centres de recherche pour les y employer. Cette commission d'enquête préconise également la création d'un organisme permanent chargé d'observer l'évolution du nombre d'étudiants, d'anticiper les besoins en diplômés et de placer les intellectuels sans emploi : ainsi naît, en 1936, le Bureau de statistiques universitaires, attaché à la Fondation universitaire. »⁸

Après la Seconde Guerre mondiale, dans le cadre de la période des Trente Glorieuses, le nombre d'étudiant.e.s augmente avec l'expansion des filières techniques et universitaires. Les jobs étudiants se diversifient (emplois saisonniers, restauration, commerce, surveillances, travail intérimaire...) mais ils restent souvent à bas salaire et à horaires décalés. Au cours des années 1960-1970, l'émergence des mouvements étudiants, notamment à la suite de Mai 1968, met en lumière les conditions d'étude, de logement en lien avec le coût de la vie des étudiant.e.s et porte des revendications touchant à leur précarité financière. La crise des années 1980 et la naissance d'un chômage structurel conduisent un plus grand nombre d'étudiant.e.s à travailler à temps partiel.

La prolongation des études, la massification universitaire et l'harmonisation européenne des diplômes en 2010 accroissent la concurrence et le besoin de revenus complémentaires. Si certaines activités sont attractives pour les employeurs, en revanche, elles ne sont pas toujours protectrices pour les étudiant.e.s. Il devient de plus en plus difficile pour eux de trouver une activité en rapport avec leurs études, qui pourrait leur apporter une expérience. L'impact du Covid, le développement de l'économie collaborative et des plateformes génèrent un nouveau contexte de précarité. La flexibilité, l'absence de protection sociale, les risques physiques et toutes autres formes de pénibilité... contribuent à rendre la situation encore un peu plus complexe.

Le nouveau cadre législatif peu soutenant au contexte d'études

Si le cadre législatif se montre favorable à l'embauche d'étudiant.e.s en prenant une série de dispositions comme l'instauration d'un quota d'heures à cotisation réduite et la baisse de la limite d'âge du travail étudiant à 15 ans, la condition d'avoir suivi le premier degré de l'enseignement secondaire étant supprimée, il est désormais observé une intensification du phénomène. Or, le cumul études et activité rémunérée et l'augmentation du nombre d'heures de travail autorisées interpellent et inquiètent le monde académique. Une enquête menée par l'UCL démontre qu'« une année d'étude équivaut à une année de travail salarié. Une année d'études à l'université suppose qu'un.e étudiant.e réussisse 60 crédits d'enseignement. Un crédit équivaut entre 27 et 30 heures de travail étudiant

(l'assistance aux cours ne représentant qu'une partie de ce travail). Ainsi, 60 crédits correspondent entre 1 620 et 1 800 heures de travail consacrées aux études sur l'année, c'est-à-dire l'équivalent d'un temps plein annuel pour un travailleur.euse salarié.e. Dans le même temps, les étudiant.e.s étaient légalement autorisés, pour l'année 2024, à prester jusqu'à 600 heures de contrat d'emploi étudiant, soit l'équivalent d'un tiers temps pour un travailleur.euse salarié.e. Pour 2025, la limite est désormais fixée à 650 heures. »⁹

Le monde étudiant est donc un sujet d'étude qui reste complexe, tant son renouvellement reste constant dans un milieu académique qui connaît aussi de nombreuses mutations.

BONNE NOUVELLE !

Les étudiants peuvent maintenant travailler

650 HEURES

par an

C'est **gagnant-gagnant** pour les étudiants et les entreprises de collaborer encore davantage en 2025.



Affichette publiée dans « Bonne nouvelle : embauchez des étudiants 650 heures par an dès 2025 ! », Site Web : [student.be](https://www.student.be/fr/student-life/bonne-nouvelle-embauchez-des-etudiants-650-heures-par-an-des-2025/#:~:text=%F0%9F%94%B8%20Plafond%20de%20revenus%20plus,'imp%C3%B4t%20pour%20l'%C3%A9tudiant), mis en ligne le 23 septembre 2025, <https://www.student.be/fr/student-life/bonne-nouvelle-embauchez-des-etudiants-650-heures-par-an-des-2025/#:~:text=%F0%9F%94%B8%20Plafond%20de%20revenus%20plus,'imp%C3%B4t%20pour%20l'%C3%A9tudiant>.

Face à l'augmentation des coûts liés directement aux études, comme le minerval et les frais d'inscription, les syllabi, les livres, le matériel pédagogique ou encore le coût des stages ainsi que les frais de vie comme les transports, le logement, la nourriture, les activités culturelles et sportives, les vêtements..., les inégalités socio-économiques sont toutefois marquées et les étudiant.e.s provenant de milieux modestes jobent davantage et plus intensivement que ceux dont les parents sont diplômés de l'enseignement supérieur. La prolongation des études pèse également sur l'aspect financier : « Cette augmentation du coût des études est notamment due à la modification de la structure des études avec la mise en place du décret "Paysage" en 2013. La durée du parcours des étudiants a tendance à être allongée en raison de la suppression de la notion d'"années d'études"

au profit d'un système d'accumulation de crédits axé sur le programme individuel de l'étudiant. Il convient de mentionner que l'allongement des études ne s'observe pas pour une majorité d'étudiants qui continuent, malgré cette plus grande flexibilité, à suivre des programmes tels qu'établis par les établissements, avec 60 crédits prédéfinis par année. »¹⁰

Manifestation en front commun syndical, Bruxelles, 25 novembre 2025.
(Facebook des Jeunes CSC, post de novembre 2025, <https://www.facebook.com/photo.php?fbid=1426062209527889&set=pb.100063723693309.-2207520000&type=3>).



En 2025, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (MR-Les Engagés) annonce des mesures visant à réduire les coûts, notamment dans le secteur de l'enseignement supérieur, où le montant du minerval augmente de manière conséquente.

Si travailler durant les études constitue une expérience de vie et que des recherches démontrent un effet « protecteur » du travail permettant d'être plus réactif en période de chômage et d'être plus enclin à s'insérer dans le marché de l'emploi, le travail étudiant présente à travers le temps la même préoccupation : trouver les moyens d'assurer sa scolarité.

Informers, les aider dans leurs démarches pour trouver un job font partie des fonctions d'Infor Jeunes comme le montre cette affiche annonçant la 10^e édition du salon du job étudiant qui se tient à Nivelles le 23 mars 2024, Nivelles, 2024 (Nivelles, fonds Infor Jeunes Brabant wallon).



Bibliographie

- BEAUPÈRE N. et ÉRARD C. (dir.), *Les femmes dans l'enseignement supérieur : une (r)évolution inachevée*, Marseille, Céreq, 2023.
- BOSSE N. & GUÉGNARD C., « Les représentations des métiers par les jeunes : entre résistances et avancées », *Travail, genre et sociétés*, n° 18, novembre 2007/2, p. 27-46, mis en ligne le 12 août 2008, <https://doi.org/10.3917/tgs.018.0027>.
- CONDETTE J.-F., « Introduction. Mise en perspectives. Les étudiant·e·s, une jeunesse spécifique ? Nombre, caractéristiques, engagements (Belgique, France du Nord, XIX^e-XXI^e siècles) », *Revue du Nord*, n° 442-443, 2022/1, p. 7-28, mis en ligne le 14 novembre 2022, <https://shs.cairn.info/revue-du-nord-2022-1-page-7?lang=fr>.
- GOROCHOV N., « Le stéréotype de l'étudiant pauvre et indiscipliné dans les sources du XII^e siècle », dans GRANDIÈRE M., MOLOIN M. (dir.), *Le stéréotype, outil de régulations sociales*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 143-160.

- « Jobs étudiants : 650 h, une fausse bonne idée ? », dans Site Web de l'UCLouvain, mis en ligne le 12 juin 2025, [Jobs étudiants : 650h, une fausse bonne idée ? | Université catholique de Louvain](#).
- LUSIGNAN S., « Les pauvres étudiants à l'université de Paris », dans BOGLIONI P. et DELORT R., GAUVARD C. (éd.), *Le petit peuple dans l'Occident médiéval. Terminologies, perceptions, réalités*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 333-346.
- MOULIN L., *La vie des étudiants au Moyen Âge*, Paris, Albin Michel, 1991.
- PAQUET J., « Recherches sur l'universitaire 'pauvre' au Moyen Âge », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 56-2, 1978, p. 301-356.
- SIRJACOBS I., « L'étudiant, ce «jeune travailleur intellectuel» », *Revue belge de philologie et d'histoire*, n° thématique : *Histoire médiévale, moderne et contemporaine - Middeleeuwse, moderne en hedendaagse geschiedenis*, t. 79, fasc. 2, 2001, p. 619-628.

Notes de fin

1. À lire : DELVAUX J. « Sonnette d'alarme pour le travail étudiant », *En marche*, rubrique *Jeunes*, mis en ligne le 20 mai 2025, <https://www.mc.be/en-marche/vos-droits/jeunes/sonnette-dalarme-pour-le-travail-etudiant>, page consultée le 6 mars 2026.
2. GOROCHOV N., « Le stéréotype de l'étudiant pauvre et indiscipliné dans les sources du XII^e siècle », dans GRANDIÈRE M., MOLOIN M. (dir.), *Le stéréotype, outil de régulations sociales*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 143-160. Cet ouvrage est numérisé : <https://doi.org/10.4000/books.pur.21009>.
3. LUSIGNAN S., « Les pauvres étudiants à l'université de Paris », dans BOGLIONI P., DELORT R., GAUVARD C. (éd.), *Le petit peuple dans l'Occident médiéval. Terminologies, perceptions, réalités*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 333-346 ; MOULIN L., *La vie des étudiants au Moyen Âge*, Paris, Albin Michel, 1991 ; PAQUET J., « Recherches sur l'universitaire 'pauvre' au Moyen Âge », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 56-2, 1978, p. 301-356.
4. HASDENTEUFEL S., « Dèche étudiante au Moyen Âge », dans Site Web : *Actuel Moyen Âge*, mis en ligne le 21 novembre 2019, [Dèche étudiante au Moyen Âge](#) – Actuel Moyen Âge
5. Voir curriculum vitae d'Élio Di Rupo, dans Site Web du Parlement européen, https://www.europarl.europa.eu/meps/fr/1294/ELIO_DI+RUPO/cv, page consultée le 6 mars 2026.
6. Voir vidéo de Paul Magnette sur son compte Facebook, 30 mars 2025, <https://www.facebook.com/paul.magnette/videos/1179637753797450/>.
7. BÉDUWÉ C. et GIRET J.-F., « Le travail salarié des étudiants en France », *Céreq Essentiels*, n° 1 : *20 ans d'insertion professionnelle des jeunes : entre permanences et évolutions*, 2018/1, p. 117-124.
8. ROYEN V., *Le « chômage intellectuel » en Belgique : naissance d'une expertise en perspective transnationale (1923-1948)*, thèse de doctorat en Histoire, art et archéologie de l'Université de Liège, Liège, 2024, p. 37.
9. « Jobs étudiants : 650h, une fausse bonne idée ? », dans Site Web de l'UCLouvain, mis en ligne le 12 juin 2025, [Jobs étudiants : 650h, une fausse bonne idée ? | Université catholique de Louvain](#), page consultée le 6 mars 2026.
10. Cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, *Étude sur les conditions de vie des étudiants de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles Rapport final*, avril 2019. <https://rodriguedemeuse.be/wp-content/uploads/2021/01/Conditions-de-vie-%C3%A9tudiante-%C3%A9tude-Marcourt-20190418.pdf>.

Pour citer cet article

LORIAUX F.,
 « Étudier en travaillant ou travailler en étudiant :
 retour sur les motivations des étudiants travailleurs »,
Dynamiques. Histoire sociale en revue, n° 29 :
Étudiants travailleurs, travailleurs étudiants,
quand un paradigme change en fonction du contexte économique,
 mis en ligne le 31 mars 2026, [Dynamiques.carhop.be](https://dynamiques.carhop.be).